

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2009

Réception par le Prefet : 18/12/2009

Publication : 23/12/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-16-1-8

Séance du jeudi 17 décembre 2009

### **GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT S.A. H.L.M. MULHOUSIENNE DES CITÉS OUVRIÈRES SOMCO 66 LOGEMENTS À COLMAR - 178 LOGEMENTS À RIEDISHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L. 3231-4 et L. 3231-4-1 du C.G.C.T. relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU l'article 2298 du Code Civil,
- VU l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,
- VU la délibération n° CG 2008 -5-1-9 du 12 décembre 2008 relative au projet de budget primitif 2009,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/09 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/II-1<sup>ère</sup>/12 du 23 mars 2007 relative à la garantie départementale d'emprunt - modalités d'octroi en matière de logement social,
- VU la demande formulée par la S.A. H.L.M. SOMCO relative à sur 7 emprunts d'un montant total de 16 300 566 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) en vue de financer l'acquisition-amélioration de 244logements,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder sa garantie à raison de 100 %, à la S.A. H.L.M. SOMCO sur 7 emprunts d'un montant total de 16 300 566 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) en vue de financer l'acquisition-amélioration de 244 logements.

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

**PRETS SANS PREFINANCEMENT DOUBLE REVISABILITE LIMITEE (Révisable Livret A et échéances annuelles)**

- Colmar « Le St Georges » 15, rue St Josse - 38 logements

<b>Caractéristiques des prêts</b>	<b>PLUS Foncier</b>	<b>PLUS</b>
Montant du prêt €	468 000	2 850 000
Durée	50 ans	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.85 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %
Indice de référence	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et progressivité : LIVRET A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A	En fonction du Livret A
Différé amortissement	Aucun	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle

- Colmar « Le Rhapsodie » 3 rue Stanislas et 4-6-8, rue des Potiers - 28 logements

<b>Caractéristiques des prêts</b>	<b>PEX</b>
Montant du prêt €	2 485 566
Durée	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %
Taux annuel de progressivité	0 %
Indice de référence	Livret A
Révisabilité intérêt et progressivité : LIVRET A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A
Différé amortissement	aucun
Périodicité des échéances	Annuelle

- Riedisheim 29 au 37 rue du Beau Site - 70 logements

<b>Caractéristiques des prêts</b>	<b>PLUS Foncier</b>	<b>PLUS</b>
Montant du prêt €	877 000	3 990 000
Durée	50 ans	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.85 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %
Indice de référence	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et progressivité : LIVRET A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A	En fonction du Livret A
Différé amortissement	Aucun	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle

- Riedisheim 10 au 20 rue de la Tuilerie - 108 logements

<b>Caractéristiques des prêts</b>	<b>PLUS Foncier</b>	<b>PLUS</b>
Montant du prêt €	1 010 000	4 620 000
Durée	50 ans	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.85 %	1.85 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %
Indice de référence	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et progressivité : LIVRET A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A	En fonction du Livret A
Différé amortissement	Aucun	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle

Les taux d'intérêt indiqué ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date du 01/08/2009.

Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A intervenu entre-temps. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être actualisé en fonction de la variation du Livret A.

En conséquence, les taux du livret A et/ou de commissionnements des réseaux collecteurs du livret A applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt,

- S'engage, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges d'emprunt.
- Autorise le Président du Conseil Général à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociation, de transfert d'emprunt.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions